

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 176

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la réglementation de la prostitution présente des garanties au point de vue de la santé publique et de la moralité », mais comme il a assuré d'autre part que le dit gouvernement était disposé, « en ce qui concerne la prostitution, à fournir tous les documents utiles à la cause de la femme », on peut certes considérer que « l'idée » de l'abolitionnisme a marché, elle aussi, depuis deux ans! Résultat dû, nous en sommes, absolument persuadée, à la Société des Nations, à l'influence de laquelle les femmes des pays latins devront beaucoup en matière de justice féminine.

La 3^{me} résolution, qui donne une si grande autorité internationale à l'emploi de femmes dans la police, ne rencontra elle non plus pas d'opposition à l'Assemblée plénière: tout juste une remarque de M. Chao-Hsin-Chu, délégué de Chine, qui émit la crainte que l'emploi de femmes en uniforme de police ne fût difficile dans les pays orientaux, et aurait voulu que la résolution stipulât la liberté pour les femmes employées par la police de s'habiller ou non en civil! Il n'y a pas seulement que les femmes pour s'attacher aux détails! Rassuré sur ce point, il n'insista pas, et les six résolutions, encore chaudement soutenues par Dame Lyttelton et Mme Bugge Wicksell, furent définitivement adoptées par l'Assemblée.

Nous pouvons nous en féliciter. Cela, bien qu'il soit de mode parfois de traiter les résolutions d'inutiles parlottes, et que, trop souvent, il est vrai, des décisions d'importance essentielle pour un mouvement restent lettre morte une fois votées, enfouies dans des cartons gouvernementaux ou perdues dans des paperasses diplomatiques. Mais nous savons, et nous aurons l'occasion de le constater tout à l'heure, qu'à la S. d. N. il n'en est pas ainsi; que l'on y donne suite aux votes émis, qu'on fait passer dans la réalité les décisions prises — si bien que nous sommes en droit d'attendre beaucoup des résultats effectifs de celles-ci.

Pourquoi faut-il malheureusement apporter une restriction grave à ces constatations, du fait de la déplorable proposition de M. Armenteros, délégué de Cuba, relative à la protection des jeunes voyageuses:

« Les jeunes femmes n'ayant pas atteint leur majorité et voyageant seules, seront tenues de se prémunir d'un certificat des autorités du port d'embarquement et attestant leur conduite antérieure. »

Le Mouvement Féministe a déjà signalé les dangers de ces mesures d'exception prises uniquement contre des femmes — pourquoi, en effet, si l'on veut protéger les mineures, ne pas exiger également des certificats de moralité des hommes qui voyageront avec elles? — et nous regrettons que la V^{me} Commission ait renvoyé cette proposition à la Commission d'initiative de l'Assemblée, au lieu de l'enterrer purement et simplement comme elle le méritait. Il est vrai que l'Assemblée n'en a pas fait autre chose que de la renvoyer à son tour à la prochaine Assemblée, celle de 1924, et l'on peut espérer que, les protestations des Associations féminines internationales aidant, qui se sont fait jour, nous le savons, cette malencontreuse proposition voyagera si bien de Commission en Commission qu'elle finira par s'égarer en route!

(A suivre.)

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

Que lire?...

C'est là le titre d'une nouvelle petite publication paraissant tous les deux mois à Lausanne, sous les auspices du Département vaudois de l'Instruction publique, et qui s'est donné pour mission de renseigner sur les nouveaux ouvrages parus tous ceux qui ont à acheter des livres ou à en conseiller l'achat. But excellent; nous regrettons seulement que le premier de ces bulletins que nous avons sous les yeux soit, à deux exceptions près, consacré à des analyses de romans. Il y a tant d'autres livres plus utiles à lire! et ne pourrait-on pas appliquer ici le système des *Public Libraries* américaines, qui ne prêtent jamais qu'un roman sur deux ouvrages?

On s'abonne à *Que lire?* auprès de M. Chevallaz, 33, avenue Bergières, Lausanne. Prix de l'abonnement: 1 fr. 50 par an.

Triste affaire.

Une de nos abonnées nous communique, d'après un journal vau-

dois, le compte-rendu d'un procès intenté pour affaires de mœurs à cinq jeunes gens. Procès qui s'est terminé par des condamnations infiniment trop légères, le maximum de la peine prononcée étant de 45 jours de prison, et la prison préventive et le sursis jouant encore pour laisser en liberté ces tristes personnages. Et le journal en question de conclure avec satisfaction: « Voilà enfin une issue convenable... »

Contre l'antisémitisme.

Cette plante vénéneuse, toujours emblème des temps de réaction, tendant à reflourir dans notre pays, nous pensons qu'il n'est pas inutile de mentionner à nos lecteurs le travail de la Ligue des Femmes juives (12, rue des Pitons, Genève), qui, par un service de presse très bien documenté, ne demande qu'à renseigner exactement ceux qui cherchent avant tout la vérité et la tolérance.

Voyage féministe.

Mme Avril de Sainte-Croix, la présidente du Conseil National des Femmes françaises, aussi connue et respectée dans les milieux féministes suisses que dans les milieux internationaux, vient de rentrer d'un voyage du plus haut intérêt fait par elle en Europe centrale et dans les Balkans, à la fois pour rendre visite aux Conseils nationaux de ces pays, et pour étudier sur place la question de l'émigration féminine dans ses rapports avec la traite des femmes.

Emancipation mondaine.

La Française rapporte que le gouvernement d'Angora vient d'autoriser les femmes turques à faire partie des troupes de théâtre, les rôles féminins jusqu'à présent ne pouvant être tenus que par des étrangères non musulmanes. De plus, les femmes d'Angora pourront également aller danser dans des bals, à condition qu'il s'agisse de réunions mondaines.

Match original et... bien féminin!

Une grande maison de Londres ayant organisé un concours de tricotage, le prix a été gagné par une jeune fille de Bristol, qui a remporté triomphalement une coupe d'argent et un chèque de 250

¹ C'est nous qui soulignons. (Réd.)

Comment arriver aux 1588 abonnés?..

Par deux moyens. D'abord et cela est évident, en nous trouvant de nouveaux abonnés. Et nos infatigables propagandistes s'y emploient avec ardeur. Nous enregistrons cette quinzaine encore

7 abonnées nouvelles

et nous enregistrons aussi avec satisfaction des abonnements payés au prix de revient de 6 francs l'un, parfois même davantage. Nos finances vont immédiatement s'en ressentir.

Mais cette augmentation ne nous servirait guère si nos anciens abonnés ne nous restaient pas fidèles et si les nouveaux, au lieu de faire monter l'aiguille de notre baromètre bi-mensuel, se bornaient à boucher les trous creusés par des défections. A quoi bon, en effet, gagner d'un côté ce que l'on perd de l'autre? Déjà, hélas! la date prochaine du renouvellement des abonnements, l'échéance toujours redoutable pour nous du 1^{er} janvier, nous a amené des avis de désabonnements — pour des raisons excellentes sans doute, mais qui n'en font pas moins baisser de façon très regrettable notre effectif. Si bien que si cela continuait, nous serions obligées de mettre en regard du bilan de nos gains celui de nos pertes, et de constater que l'un ne balance pas toujours l'autre. Ceux et celles qui nous annoncent maintenant qu'ils ne continueront pas à recevoir le MOUVEMENT en 1924 veulent-ils penser à tout cela? et à la nécessité pour un journal d'idées d'être soutenu par tous ceux qui pensent comme lui?

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

livres. On ne dit malheureusement pas combien de paires de chaussettes elle devait tricoter dans un temps donné.

L'idée est certainement jolie et mériterait d'être reprise.

Solidarité humaine.

La *Frauenzentrale* de Winterthour nous demande de faire savoir qu'elle s'est spécialement chargée de venir en aide à la population dans la misère d'Heidelberg, et rappelle aux familles des juristes suisses qui ont fait leurs études dans la vieille Université qu'ils peuvent faire parvenir des dons par cet intermédiaire. Adresse: *Hilfsaktionkomitee, Frauenzentrale, Winterthour.*

De leur côté, les Sociétés féminines bernoises ont organisé un système de bons à 50 cent., chacun équivalant à un dîner dans les cuisines installées dans le Sud de l'Allemagne par un Comité central suisse. Tout achat d'un bon procure donc un repas à un affamé. S'adresser pour cela à Mme Leuch, Falkenweg, 9, Berne.

De leur côté, *Pro Juventute*, le Comité international de la Croix-Rouge, s'organisent et agissent. Et il y a longtemps que l'Union internationale de Secours aux Enfants a pris l'initiative de la création de cantines.

Consultations maternelles.

A l'instigation de *Pro Juventute* a eu lieu à Zurich, en octobre dernier, une réunion de directrices de consultations maternelles, combinée avec un cours de perfectionnement de six jours donné à la *Frauenzentrale* et consacré à l'étude de différents problèmes sérieux.

On vit se réunir à cette occasion des participantes de divers cantons (surtout des gardes diplômées), qui cherchaient à étendre leurs connaissances, et auxquelles un programme de cours d'hygiène sociale, de pédagogie et de questions juridiques offrait de fécondes possibilités. Les leçons furent suivies d'un intéressant échange de vues sur les expériences faites à la ville ou à la campagne; difficultés de tous genres, succès espérés ou déjà réalisés, constatations tristes ou heureuses, confiance croissante des jeunes mères en l'institution, réunions intimes de mères, etc., furent les sujets sur lesquels les « conseillères de mères » s'étendirent de préférence. La similitude des expériences recueillies et des impressions ressenties ne tarda pas à rapprocher entre elles les participantes venant de contrées éloignées les unes des autres, et qui puisèrent dans cette communion les forces nécessaires pour accomplir une tâche souvent ardue. Et c'est avec un nouvel entrain qu'elles rentrèrent dans leurs sphères d'action si diverses, convaincues que leur modeste travail contribue à la poursuite d'un but très important: améliorer les conditions de développement des enfants et élever la conception que les mères se font de leur tâche.

Quiconque a entendu les récits des directrices de consultations maternelles a eu la joie de se convaincre de la bienfaisante influence que chacune d'elles peut exercer dans son champ d'activité, et de l'importance et de la considération croissantes qui s'attachent chez nous à ce genre d'institutions. Mais on a pu se rendre compte aussi, au cours de cette réunion, de la nécessité d'un choix très sérieux des « conseillères »; seules des personnes d'un caractère éprouvé, au cœur aimant, et préparées à leur tâche sont capables de la remplir, d'assister utilement le médecin dans le secours qu'il apporte aux familles et d'exercer sur ces dernières d'heureuses influences.

(Communiqué par le Secrétariat de « Pro Juventute ».)

L'idée marche...

Angleterre. — Italie. — France.

Bravo! bravo! pour la vieille Angleterre!... Les élections de 1923 ont fait faire un pas en avant à la cause féministe, et huit femmes sont entrées à la Chambre des Communes le 6 décembre dernier, en augmentation donc de cinq députées sur la représentation féminine de la précédente législature.

Huit femmes sur 615 députés, c'est assurément une très faible proportion encore, et qui peut rassurer ceux qui s'imaginent du premier coup les Parlements envahis et les députés masculins majorisés, pour ne pas dire expulsés, par l'élément féminin! Mais c'est un progrès sensible, quoique lent, et peut-être, justement parce que lent, très sûr.



LADY ASTOR

Députée de Plymouth, élue pour la première fois en 1919 et pendant deux ans seule femme à la Chambre, élue pour la seconde fois en 1922 et pour la troisième fois en 1923. Son activité comme femme députée a porté sur les points suivants: amendement au Code pénal concernant les attentats sur les jeunes filles, maintien des agentes de police féminines, envoi d'une femme déléguée à la Conférence internationale contre la traite des femmes, lutte contre les salaires de famine dans certains métiers, instruction aux chômeuses, présence de femmes dans les jurys des tribunaux d'enfants, assurance-maternité, droits de la femme à la tutelle de ses enfants, égalité des motifs de divorce pour l'homme et pour la femme, etc., etc. — et surtout son nom est attaché à la loi, qu'elle a fait adopter par sa ténacité et par son courage, et qui interdit la vente de spiritueux à des mineurs.

Les élues sont d'abord les trois membres féminins du Parlement durant la précédente législature: Lady Astor (unioniste), qui a passé haut la main à Plymouth, Mrs. Wintringham (libérale), que les électeurs de Louth ont eu la sagesse de désigner pour la troisième fois comme leur représentante, et Mrs. Hilton Philipson (unioniste), entrée l'an dernier seulement à Westminster, lors d'une élection complémentaire, si bien que son *maiden speech* elle l'a prononcé le jour même de la clôture du précédent Parlement! Les cinq nouvelles députées sont trois des candidates travaillistes, Miss Margaret Bondfield, qui a remporté un grand succès à Northampton, en battant M. Mac Curdy, candidat lyod-georgien très poussé, Miss Susan Lawrence, et Miss Dorothy Jewson, cette dernière, à Norwich; puis une libérale encore, Lady Terrington, à Bucks, et dont le succès est double, en ce sens qu'entrant pour cette région au Parlement, elle en a exclu le représentant précédent, le lieutenant-colonel